

Règlement

Mis à jour : 25 janvier 2022

Changements en **jaune**

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Le règlement du concours	4
2.1	Participation	4
2.2	Licence	4
2.3	Catégories.....	4
2.4	Mode de qualification	5
2.4.1	Qualification pour les finales cantonales	5
2.4.2	Qualification pour la finale suisse	5
3	Les directives de concours	6
3.1	Discipline	6
3.2	Départ	6
3.3	Chronométrage	6
3.4	Sol	6
3.5	Évaluation	6
3.6	Classement	6
3.7	Assurance	6
3.8	Protection des données	7
4	Contact	7



1 Introduction

Un travail attractif qui fonctionne bien dans le sport est d'une grande importance sociale à deux égards :

- Il contribue à ce que les enfants et les jeunes prennent du plaisir au mouvement et au sport.
- Un travail avec la relève largement soutenu permet d'augmenter les chances de voir un jour l'un ou l'autre talent faire plus tard le saut vers l'élite nationale ou même internationale – et ainsi devenir le modèle et l'ambassadeur du mouvement et du sport !

C'est précisément le but du Visana Sprint. Swiss Athletics veut ainsi proposer une offre à toutes les filles et tous les garçons passionnés de sport âgés de 7 – 15 ans.

Le Visana Sprint doit permettre la création d'une plateforme largement soutenue pour commencer l'athlétisme. La transmission du plaisir au mouvement et au sport est tout autant l'objectif que la découverte et l'acquisition de nouveaux talents. Comme série de concours avec des éliminatoires locales et cantonales et une finale suisse, les ambitions sportives de se mesurer et de s'améliorer sont prises en compte.

2 Le règlement du concours

2.1 Participation

Toutes les filles et tous les garçons âgés jusqu'à 15 ans inclus domiciliés en Suisse et au Liechtenstein ont le droit de participer. Les enfants sans domicile fixe en Suisse – aussi les étrangers – ont également le droit de s'aligner aux éliminatoires locales. Pour participer aux finales cantonales et à la finale suisse, les participants sans domicile suisse doivent être licenciés dans un club suisse.

2.2 Licence

Pour participer à des éliminatoires locales et à des finales cantonales Visana Sprint, la licence Swiss Athletics n'est pas obligatoire. Dans la liste des meilleurs de Swiss Athletics seules les performances des athlètes licenciés/es seront toutefois enregistrées.

Une participation à la finale suisse n'est en revanche possible que si les athlètes qualifiés/es sont titulaires d'une licence Swiss Athletics. La licence doit être achetée avant la finale suisse.

2.3 Catégories

Le Visana Sprint comprend 18 catégories : 9 catégories Filles et 9 catégories Garçons (7 – 15 ans).

Catégorie W=women M=men	Âge	Année de naissance Saison 2022	Distance
Aucune possibilité de se qualifier pour la finale suisse			
W/M 07*	7 ans et plus jeunes	2015	50m
W/M 08	8 ans	2014	50m
W/M 09	9 ans	2013	50m
Possibilité de se qualifier pour la finale suisse			
W/M 10	10 ans	2012	60m
W/M 11	11 ans	2011	60m
W/M 12	12 ans	2010	60m
W/M 13	13 ans	2009	60m
W/M 14	14 ans	2008	80m
W/M 15	15 ans	2007	80m

*dans la catégorie M7 et W7 des enfants plus jeunes ont aussi le droit de participer.

Chaque année de naissance constitue une catégorie. Garçons et filles courent séparément et sont aussi classés séparément.



MUJINGA KAMBUNDJI & SWISS ATHLETICS

2.4 Mode de qualification

2.4.1 Qualification pour les finales cantonales

Les qualifications pour la finale cantonale à partir des éliminatoires locales (les plus rapides...) sont actuellement réglées différemment dans chaque canton. Les modes de qualification dépendent du nombre d'événements et de participants/es dans un canton.

Le [responsable cantonal Visana Sprint](#) est chargé de fixer le mode de qualification et de le communiquer aux sociétés de son canton.

L'appartenance cantonale d'un athlète ou une athlète est déterminée en première instance par l'appartenance à un club et en deuxième instance par le domicile.

2.4.2 Qualification pour la finale suisse

- Les gagnants et les gagnantes par catégorie (M/W 10-15) se qualifient à chaque finale cantonale.
- Les 6 cantons avec les plus grands nombres de participants l'année précédente peuvent attribuer deux places de qualification par catégorie et par sexe.
- Les vainqueurs de l'année précédente de chaque catégorie sont qualifiés directement.
- Chaque canton peut attribuer une Wildcard.

3 Les directives de concours

Le concours et les disciplines sont organisées selon les directives d'organisation des compétitions athlétisme. Ci-après les compléments, les précisions ou les adaptations nécessaires sont énumérées.

3.1 Discipline

Un sprint est organisé avec les distances suivantes :

- 50m pour les catégories M/W 09 et plus jeunes
- 60m pour les catégories M/W 10-13
- 80m pour les catégories M/W 14+15

3.2 Départ

Le départ debout est autorisé à tous les niveaux (éliminatoire locale, finale cantonale et finale suisse). Il faut toutefois toujours qu'il y ait des blocs de départ.

Règle de faux-départ : Un faux-départ par athlète. Le second faux-départ du même athlète entraîne sa disqualification.

3.3 Chronométrage

Le chronométrage manuel est autorisé aux événements locaux. À partir de la finale cantonale il faut utiliser un chronométrage électronique.

3.4 Sol

Les événements locaux peuvent être organisés sur n'importe quel sol (pelouse, place dure, asphalte, piste synthétique, etc.), dans la mesure où le parcours est rectiligne, plat et mesuré correctement. Les finales cantonales et la finale suisse ont lieu sur des pistes dures ou synthétiques.

3.5 Évaluation

Le Visana Sprint peut se dérouler soit avec TAF3 de Seltec (logiciels d'évaluation de Swiss Athletics), soit avec un logiciel d'évaluation mis à disposition sur la base d'Excel et utilisable sans connaissances préalables. Pour annoncer les résultats après le concours, il est important d'utiliser une de ces deux méthodes d'évaluation. À partir du niveau de la finale cantonale, il est impératif d'utiliser le logiciel TAF3 de Seltec.

3.6 Classement

Le classement des participants/es se fait à l'aide du temps couru au 1/100e de secondes près. Si deux participants/es sont crédités/es du même temps au centième de seconde près, les millièmes de seconde sont pris en compte (dans la mesure du possible). Si les millièmes de seconde sont aussi identiques, les deux participants/es seront classés/es au même rang. Si ce cas se présente lors d'une éliminatoire ou d'une demi-finale et qu'il détermine la dernière place de qualification pour le tour suivant, c'est le hasard qui décide (tirage au sort).

3.7 Assurance

L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou autres incidents avant, pendant et après la compétition. L'assurance est l'affaire des participants/es.



MUJINGA KAMBUNDJI & SWISS ATHLETICS

3.8 Protection des données

Aux événements, les données personnelles des participants/es sont enregistrées, traitées et publiées avec les listes de résultats (prénom, nom, année de naissance, société ou domicile avec indication du canton concerné, les résultats obtenus par cette personne et son classement). En outre, des photos et des films sont réalisés, qui peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans droit à rémunération.

4 Contact

Swiss Athletics
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen
Tél. 031 359 73 00
nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch